



EXIGEONS LA LIBERATION IMMEDIATE DE NOS CONFRERES

Dimanche 06 aout, plusieurs avocats, dont Juan BRANCO avocat au barreau de Paris, ont été arrêtés et écroués dans une prison du centre de Dakar, Sénégal.

Les avocats de la défense ont déclaré que l'état de notre confrère français était « *préoccupant* ». Ils ont notamment contesté les conditions de son transfert aux autorités sénégalaises, qui « *entachent la procédure* » et son maintien en détention.

Le SAF rappelle l'impérieuse nécessité de protéger les avocat.e.s dans l'exercice de leur fonction, socle de l'état de droit.

Adoptés le 11 septembre 1990, à La Havane, les Principes de base fixant les règles minimum applicables aux avocats à titre individuel et aux barreaux dans un sens collectif ont été énoncés comme devant s'appliquer dans un État de droit.

Ils rappellent les règles de base sans le respect desquelles il n'y a pas d'effectivité du droit de toute personne à défendre ses droits.

Ainsi, aucun.e avocat.e ne doit être entravé.e dans sa mission, où qu'il soit et quel qu'il soit.

Le SAF appelle à la remise en liberté immédiate de nos confrères et leur apporte notre soutien.

A Paris, le 07 aout 2023.